

Réservez votre bac à compost avec la Copavo !

La Communauté de communes Pays Vaison Ventoux a relancé une campagne d'achat collectif de bacs à compost pour favoriser un jardinage plus naturel sur le territoire, et inciter chacun à réduire son volume de déchets. Grâce au principe de commande en nombre, et avec la prise en charge d'une partie du coût du composteur par la Copavo, le tarif proposé pour acquérir ce matériel est réduit pour le particulier. Renseignez-vous !

Obtenir un bac à compost

Effectuez votre réservation :

- Par internet sur www.copavo.fr
- Par téléphone au 04 90 36 16 29

Coût : 25€, règlement à effectuer lorsque vous viendrez chercher le matériel à la Copavo.

Descriptif technique :

Bac en bois
400 litres
Largeur : 72cm
Hauteur : 85cm
Profondeur : 84cm

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Alors pourquoi ne pas commencer par le compostage domestique? Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais... les avantages sont en effet nombreux !

Pas besoin non plus d'être un jardinier averti pour produire son propre amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin, d'autant que cela procure une vraie satisfaction personnelle. C'est mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets.

C'est quoi le compostage ?

Le compost provient de la transformation aérobie de déchets organiques par le biais de micro-organismes. Le produit obtenu se transformera dans le sol en humus, très utile en agriculture et en jardinage. À l'échelle collective, le compostage se pratique sur des plates-formes spécifiques, dans des conditions réglementées.

Composter, à quoi ça sert ?

- A limiter la quantité d'ordures ménagères que vous devrez faire enlever par la collectivité. Le recours à la mise en décharge et au transport des déchets est ainsi réduit. Fabriquer son propre compost permet à un foyer de réduire jusqu'à 30% son volume d'ordures ménagères.

- A produire un amendement de qualité pour votre jardin ou potager. Il renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité et favorise ainsi la vie du sol.

Composter quoi et comment ?

Quoi ?

Les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, fruits et légumes abîmés, restes de repas...

Les déchets de jardin : tailles de haies, branchages, tontes de gazon, feuillages, fleurs, fanes de légumes, herbes...

Les déchets de maison : copeaux et cendres de bois, sciures, papiers/cartons, journaux, magazines...

Comment ?

Au cours du compostage, les micro-organismes ont besoin d'oxygène et d'humidité. Un brassage régulier, en particulier au début, puis tous les 1 à 2 mois, permettra de faire circuler l'oxygène. Arroser de temps en temps pour le maintenir humide (comme une éponge pressée) mais sans excès.

Bien surveiller son compost est le secret de la réussite. L'apport régulier de déchets frais est l'occasion d'examiner les produits en compostage et de déceler un excès ou un déficit d'humidité et d'entretenir le processus de décomposition des déchets.

Combien de temps pour obtenir du compost ?

En fonction de vos apports de déchets et de suivi du processus, la durée d'obtention des premiers kilos de compost peut varier de 8 à 12 mois. Vous pourrez alors utiliser votre amendement organique naturel pour votre jardin potager, vos plantes d'intérieur ou bien encore en épandage au pied des arbustes.

La période conseillée pour démarrer le compostage est le printemps, les déchets verts étant nombreux

et les conditions climatiques favorables.

